
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 6 juin 2013 à 9 h 15**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 06 0237

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 15

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 6 juin 2013 soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 06 0238

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel
appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 6 juin 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.

CA13 30 06 0239

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E099

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 juin 2013;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt RCA13-E099 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 \$ pour des travaux de réfection de trottoirs et de bordures sur diverses rues de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.01 1132726006

CA13 30 06 0240

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E100

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 juin 2013;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt RCA13-E100 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 120 000 \$ pour des travaux réaménagement de trottoirs pour le complexe Le Cristallin dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1132726007

CA13 30 06 0241

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E101

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 juin 2013;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le Règlement d'emprunt RCA13-E101 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour des travaux d'aménagement d'un passage piétonnier entre le boulevard Perras et la rue Ulric-Gravel dans l'axe de l'avenue Primat-Paré dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03 1132726008

CA13 30 06 0242

MODIFICATION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE modifier le programme triennal d'immobilisations (PTI) de façon à transférer un montant de 100 000 \$ du projet 55731 : Programme de réfection routière, au projet 32019 : Programme d'aménagement de parcs.

ADOPTÉ

40.03 1132726008

CA13 30 06 0243

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA13-E102

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 4 juin 2013;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA13-E102 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 730 000 \$ pour la réalisation de travaux dans le cadre du Programme d'amélioration des installations sportives extérieures - Piscine Alexis-Carrel ».

ADOPTÉ

40.04 1134230006

CA13 30 06 0244

MODIFICATION – PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE modifier le programme triennal d'immobilisations (PTI) de façon à transférer un montant de 20 000 \$ du projet 16004 : Programme de travaux d'infrastructures dans les nouveaux secteurs résidentiels, un montant de 160 000 \$, du projet 40010 : Programme de dotation d'installations sportives, un montant de 50 000 \$, du projet 51004 : Mise aux normes de l'aréna Rodrigue-Gilbert et un montant de 500 000 \$, du projet 55731 : Programme de réfection routière, au projet 34019 : Programme d'amélioration des installations sportives extérieures.

ADOPTÉ

40.04 1134230006

CA13 30 06 0245

LEVÉE - SÉANCE

À 9 H 19

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut